

Paris, le 23 septembre 2026

Communiqué de presse

Santé mentale : l'Ordre des experts-comptables et AGIPI lancent un dispositif de prévention pour les experts-comptables

Le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et AGIPI dévoilent les résultats d'une enquête nationale consacrée au bien-être psychologique des experts-comptables et de leurs collaborateurs. Face aux difficultés mises en évidence par cette étude, les deux organisations passent à l'action en proposant aux experts-comptables un accès, offert par AGIPI, à teale, première plateforme de prévention en santé mentale à l'impact durable et mesurable.

Une profession en première ligne face aux difficultés des dirigeants

Échéances nombreuses, évolutions réglementaires permanentes, transformation accélérée des métiers et des cabinets : les experts-comptables exercent dans un environnement professionnel particulièrement exigeant.

À cette pression s'ajoute une dimension plus invisible de leur métier. Conseillers de proximité des chefs d'entreprise, ils sont souvent présents dans les moments décisifs de la vie d'une entreprise, mais aussi lorsque les difficultés apparaissent. Ils accompagnent des dirigeants confrontés aux incertitudes économiques, aux tensions de trésorerie ou aux décisions difficiles et peuvent ainsi être exposés à une charge émotionnelle qui vient s'ajouter à leurs propres responsabilités.

Alors que la santé mentale est érigée en Grande cause nationale pour la deuxième année consécutive, le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et AGIPI ont souhaité mieux mesurer cette réalité au sein de la profession.

La prévention au cœur de l'action d'AGIPI

Depuis plus de 50 ans, AGIPI accompagne notamment les indépendants et les entrepreneurs dans leur protection sociale. Face à l'évolution des risques et des besoins, l'association a progressivement enrichi son action au-delà des seules garanties assurantielles.

Bilans de santé pour détecter les risques cardiovasculaires et le diabète, accompagnement nutritionnel ou accès à la plateforme d'accompagnement du bien-être et de la gestion du stress teale : AGIPI propose à ses adhérents des services destinés à les aider à préserver leur santé et leur qualité de vie.

La prise en compte du bien-être psychologique prolonge naturellement cette démarche. Elle peut avoir des répercussions directes sur la vie personnelle comme sur l'activité professionnelle, particulièrement chez les indépendants et les dirigeants, qui assument de nombreuses responsabilités.

Mieux comprendre pour mieux prévenir

L'Ordre des experts-comptables a mené, avec le soutien d'AGIPI, une enquête nationale auprès des experts-comptables et de leurs collaborateurs afin de mieux cerner certaines difficultés rencontrées par la profession. Les experts-comptables restent profondément engagés et attachés à leur métier, avec **plus de 90 % des 1 770 répondants qui manifestent un épanouissement au travail**, et un fort sentiment de fierté à l'égard de leurs réalisations ainsi qu'une réelle capacité à s'adapter aux imprévus.

Mais derrière cet engagement apparaissent aussi des fragilités. La gestion des nombreuses sollicitations quotidiennes et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle constituent des points de vigilance :

- 50 % estiment rencontrer des difficultés à gérer les tâches quotidiennes ;
- 40 % indiquent éprouver un stress non-acceptable au travail,
- et 26% ont du mal à faire face aux événements difficiles ou douloureux.

Pour prolonger ce travail par une action concrète, AGIPI et l'Ordre des experts-comptables proposent un accès à la plateforme teale à la profession comptable, pris en charge par l'association d'assurés. Déjà mise à la disposition des adhérents indépendants d'AGIPI, la plateforme propose des bilans individualisés ainsi que des contenus et des outils adaptés aux besoins de chacun.

À travers des bilans individualisés, des contenus et des outils adaptés, teale permet à chacun de mieux comprendre son état de bien-être, d'identifier ses facteurs de fragilité et mener des actions de prévention.

La confidentialité constitue un principe essentiel du dispositif. Les experts-comptables pourront accéder directement à la solution teale, sans que l'Ordre ni AGIPI aient connaissance de leur identité ou de leurs données personnelles dans le cadre de leur inscription.

« Depuis 2 ans, AGIPI a souhaité apporter des solutions à ses adhérents sur le sujet de la santé mentale en offrant régulièrement à ses adhérents indépendants un accès à la plateforme teale.

*Nous sommes convaincus qu'une protection utile passe aussi par l'anticipation et la prévention. De nombreux experts comptables sont déjà adhérents AGIPI pour leur prévoyance professionnelle et ont pu bénéficier de la solution dans leur adhésion. Avec le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, nous avons souhaité étendre cet accompagnement à l'ensemble des experts-comptables.», déclare **Agnès Pfertzel, présidente d'AGIPI.***

*« Nous devons sortir d'une forme de silence autour de la santé mentale dans notre profession. Avec ce partenariat, nous voulons envoyer un message très clair à la profession : une consœur ou un confrère a le droit de ne pas aller bien et d'en parler. Ils ne doivent pas avoir le sentiment de devoir tout affronter seuls. Prendre soin de sa santé mentale, ce n'est pas renoncer à ses ambitions, c'est se donner les moyens de les poursuivre durablement. », souligne **Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables.***

À propos d'AGIPI

Créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour la retraite, l'épargne, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite.

AGIPI compte 831 810 adhérents, 1 244 568 adhésions et enregistre 3,3 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2025 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables mémorialistes. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contacts Presse :

AGIPI : Gilles Petit / gillesfinance@caramail.com / 06 62 17 62 21

Ordre des experts-comptables : Julienne Bourdet, Agence Format /
julienne.bourdet@agenceformat.com / 06 09 88 97 70



Agnès Pfertzel, Présidente d'AGIPI et Damien Charrier, président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, lors de la signature du partenariat le 18 septembre 2026, au Congrès National de l'Ordre des Experts Comptables